

International Research Network 2021

La campagne 2021 INP « International Research Network » est ouverte jusqu'au **3 mai 2021**.

Qu'est-ce qu'un IRN ?

D'une durée de 5 ans, un IRN (International Research Network) est destiné à structurer un réseau de partenaires français et étrangers autour d'une thématique sur laquelle ils mènent des recherches collaboratives communes.

Moyens

Les crédits alloués annuellement à l'unité CNRS qui porte le projet, d'un montant maximal de 15 000€, financent l'organisation de rencontres scientifiques en France et dans les pays partenaires (ateliers, séminaires scientifiques ou écoles thématiques), et la mobilité des équipes impliquées. 20% maximum du montant peut être utilisé pour d'autres dépenses. Aucun salaire ne peut être pris en charge sur les crédits alloués par le CNRS à l'IRN.

Les partenaires français et étrangers peuvent également abonder le budget de l'IRN.

Le co-financement est-il obligatoire ?

Il n'y a pas d'obligation de trouver d'autres sources de financement pour le projet. Cela peut cependant être plus confortable pour le projet. Si les crédits CNRS alloués dans le cadre de l'IRN financent le bon déroulement de la coopération et assurent la mobilité des chercheurs français, ils ne peuvent que dans une moindre mesure couvrir les frais des partenaires engagés dans le projet scientifique. L'apport des institutions partenaires peut être décidé après la sélection du projet au moment de la signature des lettres d'engagement.

Critères d'éligibilité

1. La coordination du projet

L'IRN doit être porté par une unité du CNRS. Le coordinateur / la coordinatrice peut être indifféremment un.e chercheur.e ou un enseignant.e-chercheur.e de cette unité. Les personnels non-permanents (doctorants et post-doctorants notamment) ne peuvent pas coordonner un IRN.

2. Le consortium

Au minimum : 2 équipes étrangères et 2 pays étrangers impliqués. Un projet impliquant une majorité de partenaires français ou bien n'impliquant que des équipes françaises à l'étranger n'est pas éligible. Les unités du CNRS à l'étranger sont comptées comme partenaires français. Le nombre de tutelles est limité à 10, françaises comprises.

- Les partenaires doivent avoir déjà collaboré ensemble.

Comment soumettre votre pré-proposition ?

La pré-proposition doit être rédigée selon le modèle donné, et adressée par courriel en format pdf au pôle Europe et International de l'INP (inp.international@cnrs.fr).

Des questions ?

Contactez le Pôle Europe et International : inp.international@cnrs.fr